



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 01-12-2022 jusqu'au : 01-02-2023

DELIBERATION DU BUREAU DU 21 NOVEMBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT

Le 21 novembre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 14 novembre 2022.

Membres présents (3) : Marie-Hélène HERRY Soizic PERRAULT David ROBO	DELIBERATION N°	23. BU-2022 11 21	Groupe n° 1348
Excusés ayant donné pouvoir (3) : Marc BOUTRUCHE – pouvoir à Mme PERRAULT Olivier HOUSSAY – pouvoir à Mme HERRY Jérôme PINSARD – pouvoir à M. ROBO Excusée (1) : Marie-Jo LE BRETON	Actes fonciers	QUESTEMBERT Le Clos de Kristen – rue du Chanoine Niol	Rétrocession des voiries à la Commune

Les travaux de construction de la résidence rue Félix « Clos de Kirsten » à QUESTEMBERT (18 logements individuels locatifs sociaux) étant achevés et conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2022, Bretagne Sud Habitat souhaite procéder à la rétrocession des voiries et emplacements de stationnement à titre gratuit à la Commune.

La parcelle concernée est cadastrée Section AI n°824 d'une superficie globale de 411 m².

En date du 30 juin 2022, France Domaine évalue la valeur vénale du terrain à 29 000 €.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront pris en charge par la Commune. Les frais de géomètre seront pris en charge par BRETAGNE SUD HABITAT.

L'acte de rétrocession sera rédigé par l'étude notariale MORTEVEILLE-FLEURY / CABA à QUESTEMBERT.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés :

- valide les conditions de cette rétrocession, à titre gratuit, à la Commune de QUESTEMBERT,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que toute constitution de servitude nécessaire et/ou tout acte rectificatif ou complémentaire éventuel s'y rapportant.



Commune : QUILIMISURT (184)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : A1 Folio(s) : 000 N 01 Qualité du plan : Plan régulier avant 2000/1000 Fonds domaniaux : 0000 Lecture d'origine : 1839 Date de édition : 1709/2022 Support numérique
Numéro interne du document Régistré : 2670 W Document vérifié et numéroté le 17/09/2022 M.P.I.G.C de Vannes Del. Etats (1809/11) Inspection des Finances Publiques Signé	CLRIII CANON (Art. 25 du décret n° 59 121 du 30 avr. 1955) Le présent document d'arpentage, établi par les propriétaires, a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies, au ... B - En conformité d'un parcelage ... effectué sur le terrain. C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie est jointe, dressé le ... par ... géomètre A ... Les propriétaires ont eu la plus complète connaissance des indications portées au dit document le 06/08/2022	D'après le document d'arpentage dressé Par : ALFRED BÉVOU BET : 2200103 Le 07/09/2022
VANNES Pôle de géographie et de gestion cadastrale 1 rue de la République - 56000 Vannes 56000 VANNES Cedex Téléphone : 02 97 41 50 46 planning@mgd.dgfinances.gouv.fr		

